



Formation sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 2

Former pour mieux agir

Organisations de bassin versant



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec 





Plan de la présentation

- Organisations de bassin versant.
- Principaux mandats.
- Fonctionnement.
- Statut légal.
- Structure des OBV.
- Rôles et responsabilités des intervenants.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Organisations de bassin versant (OBV)



Organisations de bassin versant (1/6)

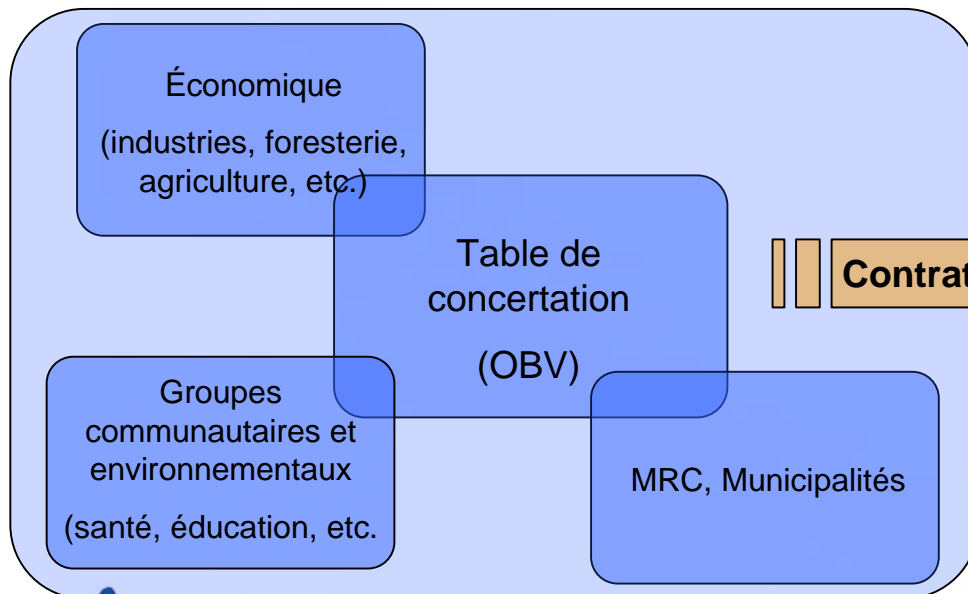
- Définitions
 - Organisations de gouvernance de l'eau.
 - La gouvernance s'appuie sur des mécanismes de dialogue et de participation, sur des mécanismes permanents d'échange, de négociation et d'accommodement mutuel.
 - Tables de concertation et de conciliation.



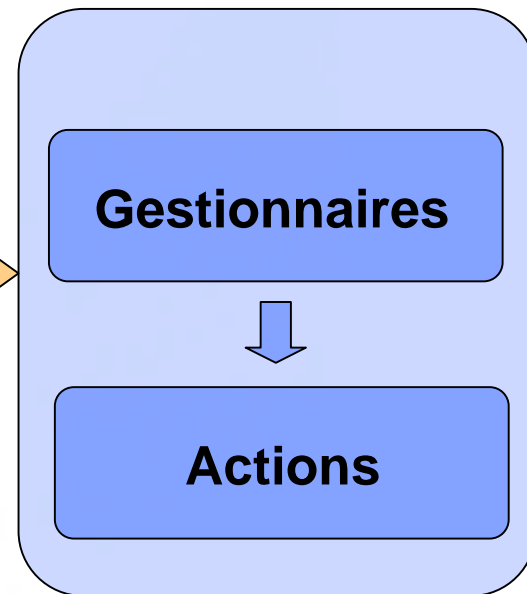
Organisations de bassin versant (2/6)

– Tables de concertation multisectorielle.

Gouvernance participative



Gestion





Organisations de bassin versant (3/6)

- Forums où siègent des représentants de tous les usagers et gestionnaires de la ressource eau présents sur le territoire du bassin versant.



Organisations de bassin versant (4/6)

- Organisations de planification et de concertation créées et administrées par le milieu afin de décider localement de l'avenir de la ressource eau.
- Agissent dans une perspective de développement durable.



Organisations de bassin versant (5/6)

- Les OBV ne sont pas...
 - Des organisations de gestion dont le mandat est de gérer, réglementer ou contrôler certains usages de l'eau:
 - Les OBV n'ont pas les ressources et l'expertise nécessaires à cet effet;
 - Ils ne peuvent pas se substituer aux responsabilités des ministères, MRC, municipalités, entreprises et institutions.



Organisations de bassin versant (6/6)

- Les OBV ne sont pas...
 - Des organisations dont le mandat premier est de réaliser des actions concrètes sur le terrain dans le but de maintenir, transformer ou améliorer l'environnement ou les composantes nécessaires à son équilibre.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Principaux mandats des OBV



Principaux mandats des OBV (1/2)

- Réaliser un *Plan directeur de l'eau* (PDE) comprenant:
 - Portrait du bassin versant;
 - Diagnostic;
 - Enjeux et orientations;
 - Plan d'action.



Principaux mandats des OBV (2/2)

- Consulter la population sur le contenu du PDE.
- Coordonner la mise en œuvre du PDE.
- Faire signer des contrats de bassin.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Fonctionnement des OBV



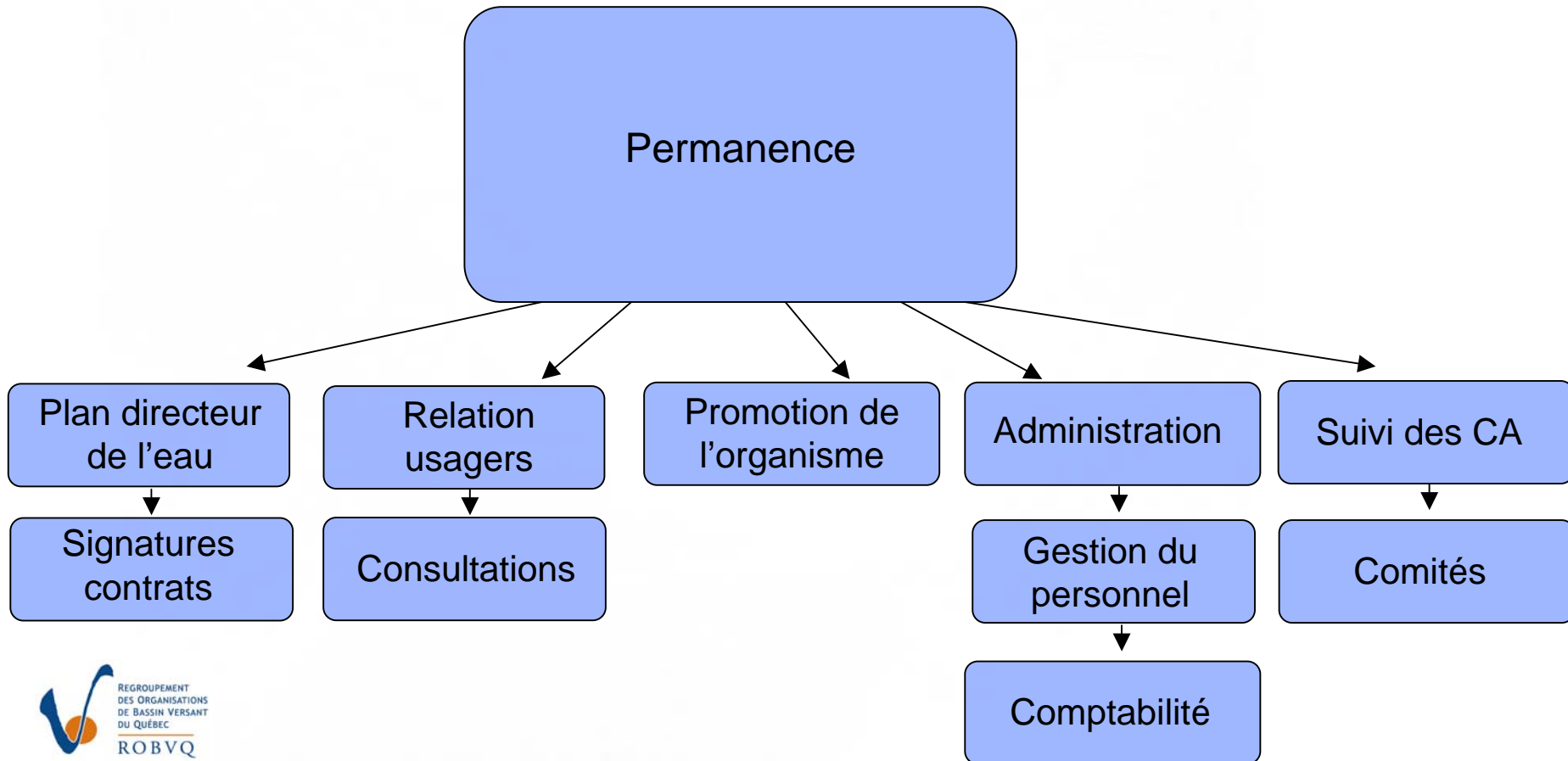
Fonctionnement des OBV (1/4)

- Le conseil d'administration se rencontre 4-6 fois par année.
- La permanence est composée selon les besoins et les ressources disponibles:
 - Un(e) directeur(trice) général(e)/coordonnateur(trice);
 - Un(e) secrétaire/adjoint(e) administratif(ve);
 - Des chargé(e)s de projets en biologie, foresterie, agriculture, agronomie, géomatique, etc.



Fonctionnement des OBV (2/4)

- Tâches relevant de la permanence.





Fonctionnement des OBV (3/4)

- Financement des OBV priorités dans la *PNE*
 - 65 000\$ octroyés par le MDDEP.
 - Complément du financement nécessaire à la réalisation des mandats des OBV:
 - les acteurs locaux et régionaux;
 - les organismes subventionnaires.



Fonctionnement des OBV (4/4)

- Financement des autres OBV
 - Ils comptent uniquement sur les organismes subventionnaires et les acteurs locaux et régionaux pour pourvoir à leur financement.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Statut légal des OBV



Statut légal des OBV

- Constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*.
- Possède le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL):
 - Obligations légales;
 - Obligations fiscales;
 - Obligations administratives.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

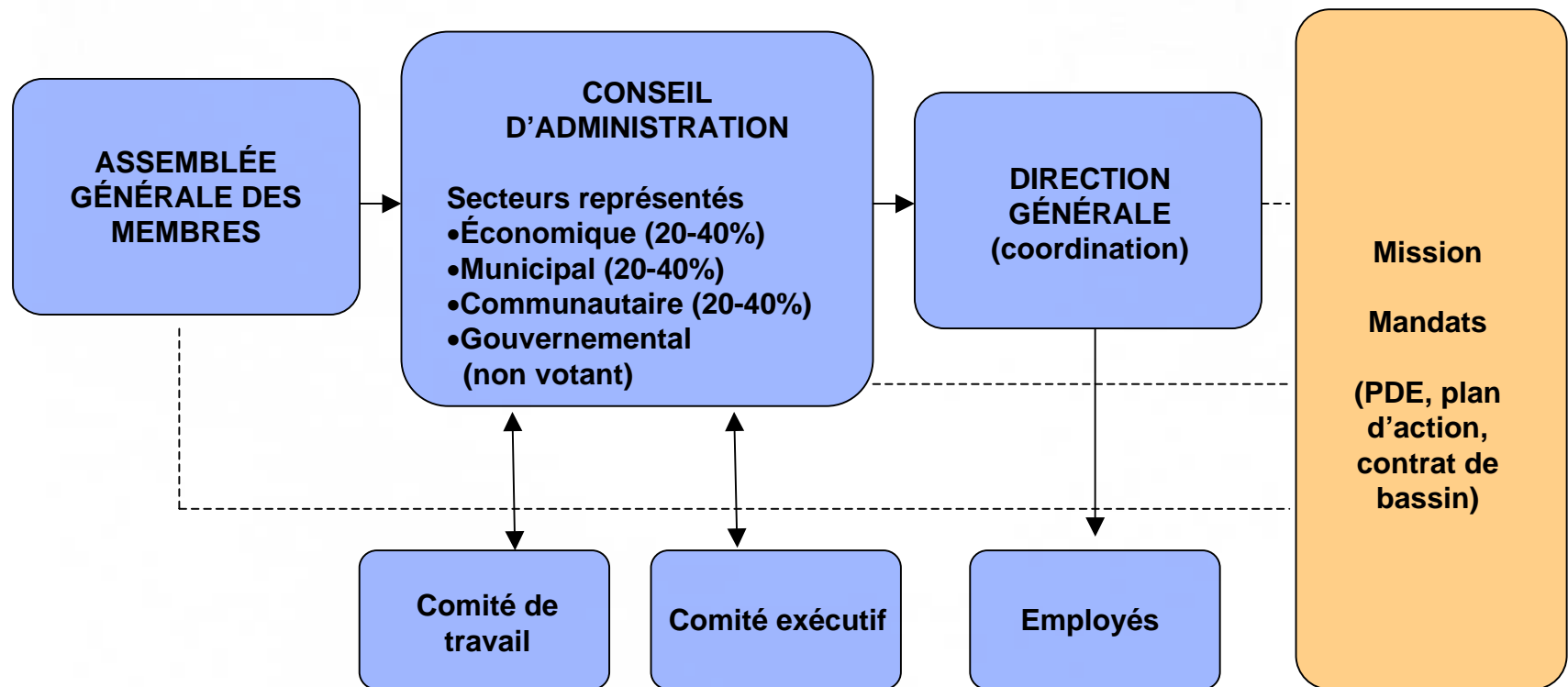
ROBVQ



Structure des OBV



Structure des organismes de bassin (1/6)





Structure des organismes de bassin (2/6)

- Représentativité du CA
 - Doit refléter l'ensemble des acteurs de l'eau locaux et régionaux présents dans le bassin versant.
 - Aucun secteurs d'activités ne doit être majoritaire.
 - Doit être conforme au *Cadre de référence* du MDDEP.



Structure des organismes de bassin (3/6)

- Représentativité du CA
 - Secteur communautaire (20-40%)
 - Groupes de citoyens
 - Groupes environnementaux
 - Associations de lacs et de riverains
 - Associations touristiques
 - Associations de pêcheurs, etc.



Structure des organismes de bassin (4/6)

- Représentativité du CA
 - Secteur économique (20-40%)
 - Agriculture
 - Industrie
 - Foresterie
 - Énergie
 - Institution
 - Récréotourisme



Structure des organismes de bassin (5/6)

- Représentativité du CA
 - Secteur municipal (20-40%)
 - Élu(e)s désigné(e)s par les municipalité et les MRC.
 - Secteur gouvernemental (% non-comptabilisé)
 - Représentants du Gouvernement du Québec désignés par leur ministère respectif.
 - Ce secteur ne possède pas de droit de vote.



Structure des organismes de bassin (6/6)

- Représentativité du CA

Secteur d'activité	
Membres avec droit de vote	Membres sans droit de vote
Communautaire (20-40%)	
Municipal (20-40%)	
Économique (20-40%)	
	Gouvernemental



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Rôles et responsabilités des intervenants



Rôles et responsabilités des intervenants (1/21)

- Tous peuvent s'impliquer en fonction de leurs compétences, responsabilités et intérêts.
- Participer à l'élaboration du PDE:
 - Faciliter l'accès à l'information;
 - Comité technique;
 - Consultation publique;
 - Détermination des enjeux et orientations.



Rôles et responsabilités des intervenants (2/21)

- Intervenants
 - Secteur municipal
 - Municipalités
 - Municipalités régionales de comté (MRC)
 - Communautés urbaines
 - Communautés autochtones



Rôles et responsabilités des intervenants (3/21)

- Secteur municipal
 - Responsabilité en matière d'aménagement du territoire.
 - Pouvoir juridique dans le domaine de l'eau (L.A.U., Lois sur les Cités et villes, Code municipal, etc.).
 - Fourniture de l'eau potable.
 - Assainissement des eaux usées.



Rôles et responsabilités des intervenants (4/21)

- Secteur municipal
 - Entretien des cours d'eau en milieu agricole.
 - Application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées.
 - Application de la *Politique de protection des rives, du littorale et des plaines inondables*.
 - Édiction de règlements municipaux en matière d'épandage de pesticides.



Rôles et responsabilités des intervenants (5/21)

- Secteur municipal (MRC et communauté métropolitaine)
 - Responsable de tenir en vigueur un schéma d'aménagement et de développement (SAD).
 - Incluant notamment:
 - Les risques d'inondation;
 - La protection des rives;
 - La protection des plaines inondables;
 - Les sites d'intérêt écologique.



Rôles et responsabilités des intervenants (6/21)

- Instances régionales
 - Conférences régionales des élus (CRÉ)
 - Cohérence et harmonisation de l'action gouvernementale sur le territoire régionale.
 - Conseil régionaux de l'environnement
 - Contribue au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable.
 - Favorise la concertation des acteurs régionaux.
 - Centre locaux de développement



Rôles et responsabilités des intervenants (7/21)

- Secteur économique
 - Pâtes et papier
 - Piscicultures
 - Production hydroélectrique
 - Industrie de l'eau embouteillée
 - Activités agricoles
 - Industrie minière
 - Industrie forestière
 - Industrie récréotouristique
 - Terrain de golf, centre de ski, pêcheurs, sports nautiques, etc.



Rôles et responsabilités des intervenants (8/21)

- Secteur économique
 - Important usager de l'eau sur le plan des prélèvements et des rejets:
 - Matière première;
 - Élément refroidissant;
 - Irrigation des cultures;
 - Intervient dans les processus de transformation;
 - Élément de nettoyage et de rinçage;
 - Production d'énergie, etc.



Rôles et responsabilités des intervenants (9/21)

- Secteur communautaire
 - Associations de riverains, de lacs, de rivières, etc.
 - Sensibilisation de la population du milieu.
 - Comité ZIP
 - Représenter les communautés riveraines de certaines zones du Saint-Laurent et du Saguenay.
 - Effectuer des projets de réhabilitation, de mise en valeur et de protections des habitats.



Rôles et responsabilités des intervenants (10/21)

- Secteur communautaire
 - Associations de pêcheurs et de chasseurs
 - Participer à la réalisation de plusieurs projets:
 - Accès à l'eau;
 - Réintroduction d'espèces fauniques;
 - Stabilisation des berges, etc.
 - Établissements d'enseignement
 - Éducation
 - Sensibilisation
 - Activités de recherche



Rôles et responsabilités des intervenants (11/21)

- Secteur gouvernemental
 - Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
 - Responsable de la gestion de l'eau.
 - Responsable de la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable:
 - Protection des écosystèmes et de la biodiversité;
 - Prévention, réduction ou suppression de la contamination de l'eau, de l'air et du sol;
 - Établissement et gestion de réserves écologiques.



Rôles et responsabilités des intervenants (12/21)

- Secteur gouvernemental
 - Principales lois relevant du MDDEP
 - *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*
 - *Loi sur le régime des eaux*
 - Règlements
 - Qualité de l'eau potable
 - Eaux souterraines
 - Évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées



Rôles et responsabilités des intervenants (13/21)

- Secteur gouvernemental
 - Ministère des Affaires municipales et des régions (MAMR)
 - Implication dans la fourniture d'eau potable, l'assainissement des eaux usées et l'aménagement du territoire.
 - Responsable de l'application de la LAU.
 - Intégration des orientations gouvernementales dans les SAD.



Rôles et responsabilités des intervenants (14/21)

- Secteur gouvernemental
 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
 - Assurer le développement durable de l'industrie agroalimentaire.
 - Impact sur la gestion de l'eau:
 - Drainage agricole;
 - Pollution diffuse.



Rôles et responsabilités des intervenants (15/21)

- Secteur gouvernemental
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
 - Détermine les priorités, les orientations et les objectifs en matière de santé et de services sociaux.
 - Autres mandats:
 - Qualité des eaux récréatives;
 - Qualité des eaux brutes;
 - Consommation d'organismes aquatiques.



Rôles et responsabilités des intervenants (16/21)

- Secteur gouvernemental
 - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
 - Favoriser la connaissance, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois, dans une optique de développement durable.
 - Gestionnaire:
 - Des terres publiques;
 - Des ressources forestières;
 - Des ressources minières ;
 - De l'énergie.



Rôles et responsabilités des intervenants (17/21)

- Secteur gouvernemental
 - Ministère des Transports (MTQ)
 - Compétences dans certains domaines du transport maritime.
 - Responsable de l'entretien des routes.
 - Impact sur la ressource eau:
 - » Pavage;
 - » Utilisation d'abrasifs;
 - » Entretien des fossés routiers.



Rôles et responsabilités des intervenants (18/21)

- Secteur gouvernemental
 - Ministère de la sécurité publique (MSP)
 - Assurer la protection de la population contre les crimes et les menaces à sa sécurité.
 - Responsabilité relative aux inondations.



Rôles et responsabilités des intervenants (19/21)

- Secteur gouvernemental fédéral
 - Pêches et Océans:
 - Gestion des pêches maritimes, côtières et intérieures;
 - Gestion des eaux navigables;
 - Gestion des urgences maritimes;
 - Gestion des ports pour petites embarcations;
 - Gestion de l'aquaculture;
 - Applique la *Loi sur la protection de l'habitat du poisson*;
 - Responsable de l'application de la *Loi sur les pêches*.



Rôles et responsabilités des intervenants (20/21)

- Secteur gouvernemental fédéral
 - Environnement Canada
 - Conservation et protection de l'environnement naturel.
 - *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
 - *Loi sur les ressources en eau du Canada*
 - *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*



Rôles et responsabilités des intervenants (21/21)

- Secteur gouvernemental fédéral
 - Transport Canada
 - *Loi sur la protection des eaux navigables.*
 - Santé Canada